



DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE MURS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de déclassement d'un chemin rural

Par arrêté en date du 29 octobre 2024 le Maire de la Commune de MURS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie du chemin rural, Chemin de Parassa.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Maire de MURS, en date du 29/10/2024.

L'enquête se déroulera en Mairie de Murs du lundi 2 décembre 2024 à 09h30 au mardi 17 décembre 2024 à 11h30 inclus. Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- lundi 02 décembre 2024 de 09h30 à 11h30
- mardi 17 décembre 2024 de 09h30 à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit :

- consignées dans le registre mis à disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture,
- adressées par courrier postal l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Murs - 84220 MURS

- adressée par courriel à l'adresse suivante : [contact@communedemurs-vaucuse.fr](mailto:contact@communedemurs-vaucuse.fr), avant le mardi 17 décembre 2024 à 11h30.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibèrera sur la suite à donner au projet. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures d'ouverture, et sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de remise du rapport.

Fait à Murs, le 29 octobre 2024

Le Maire de Murs,

M. Xavier ARENA